

COMMUNIQUE DE PRESSE

NOUVELLES MENACES SUR LE PTZ NEUF : L'AVEUGLEMENT DES EXPERTS

Le rapport tant attendu de la mission conjointe de l'Inspection générale des finances (IGF) et du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) sur le PTZ milite pour une suppression du PTZ et, dans l'immédiat, déconseille sa propagation en zones B2 et C.

Les justifications mises en avant relèvent d'un véritable aveuglement, que la FFB déplore.

Premièrement, le dispositif s'avère, certes, moins solvabilisateur dans une période de taux quasi-nuls, mais supposer qu'un tel environnement devienne la norme sur le long terme constitue un pari plus qu'audacieux. D'ailleurs, le jour même de la parution de ces « fuites », les taux de la dette française à dix ans revenaient en territoire positif. Supprimer le PTZ, alors même que le Haut Conseil de stabilité financière (HCSF) travaille à un durcissement des conditions de crédit s'imposant aux établissements prêteurs, revient à privilégier la roulette russe sur un système d'accompagnement de la demande sociale peu coûteux en période de taux bas.

Deuxièmement, il s'avère compliqué de ne pas voir l'impact du rabotage du PTZ en zones B2 et C intervenu en 2018, contrairement à ce qu'affirme le rapport. La FFB l'a déjà souligné, après l'effondrement global de 2018, seule la zone C connaît une hausse des permis de construire de logements individuels en 2019, de 4,6 % en glissement annuel sur neuf mois à fin septembre pour être précis.

Mieux encore, l'enquête officielle sur le prix des terrains à bâtir dans le diffus montre que, pour la première fois depuis 2006, l'année 2018 affiche une hausse des surfaces moyennes desdits terrains et la fin de la baisse du poids des territoires ruraux.

En clair, toutes les observations disponibles convergent pour signaler que le rabotage du PTZ neuf s'est traduit par un éloignement plus grand des ménages des centres-villes et centres-bourgs, donc par plus d'urbanisation.

Pour Jacques Chanut, Président de la FFB, « *l'énième pique que constitue le rapport IGF-CGEDD ne doit pas faire oublier l'essentiel à ceux qui votent la loi, à savoir que la suppression du PTZ se traduirait par une nouvelle relégation des ménages jeunes et modestes hors des villes et des bourgs.* »

Contact :

Anaïk CUCHEVAL - Tél. : 01 40 69 51 39

cuchevala@national.ffbatiment.fr - [@AnaikCucheval](https://twitter.com/AnaikCucheval)